

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES BOUCHES-DU-RHONE**

<

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du
Samedi 27 avril 2019**

<

À L'ESPACE AIXAGONE, SAINT-CANNAT

(La séance est ouverte à 9 h 40)

1 – Ouverture de la séance.

M. MOLLAR.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Je déclare l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs des Bouches-du-Rhône 2019 ouverte. Le conseil d'administration et moi-même sommes heureux de vous accueillir à cette assemblée. Je remercie M. le Maire de Saint-Cannat qui devait être là, qui doit arriver dans la journée et passera nous voir.

Le conseil d'administration et moi-même occupons ces fonctions depuis le 11 avril 2019. Comme cela a été constaté par l'administrateur judiciaire, aucune malversation financière n'a été trouvée. Je n'en ai jamais douté, connaissant l'équipe qui m'entoure et son intégrité.

Le montant total de la mission de l'administrateur judiciaire aurait pu être utilisé à des fins plus appropriées à la chasse. Mais cela est arrivé suite aux agissements de l'opposition depuis des années, à l'aide d'affiches dans les journaux, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Je ne suis pas à cette tribune pour juger de la pertinence du résultat de cette mission mise en place depuis ces douze derniers mois. Vous pouvez constater par vous-mêmes si vos cotisations ont été bien employées. La priorité de la Fédération est plus que jamais la défense de la chasse dans notre département, en particulier les gluaux, le petit gibier, la gestion de l'eau en Camargue, la chasse au sanglier, les problématiques du loup, pour ceux qui en ont, les formations et surtout la conservation de nos territoires de chasse.

Vaste programme. C'est pour cela que je suis soutenu par le CA, les employés, les bénévoles, les sociétés de chasse et tous les chasseurs. La Fédération des Bouches-du-Rhône doit aller de l'avant et parler de chasse.

Je vous remercie de m'avoir écouté et vous souhaite le meilleur dans votre passion de la chasse.

(Applaudissements.)

M. Pascal Loré est nommé secrétaire pour la séance d'aujourd'hui, et je passe la parole au Président de la société de chasse de Saint-Cannat, M. Alexis Allione.

M. ALLIONE.- Je ne prendrai pas la parole parce que cette assemblée générale est une farce.

(Applaudissements.)

M. MOLLAR.- On vous en remercie.

2 – Rapport moral et d'activités de l'exercice 2017-2018.

M. AVAZERI.- Bonjour à toutes et à tous. Je dois vous faire lecture du compte-rendu moral d'activités pour cette assemblée.

(Lecture du rapport moral.)

Je dois conclure ce rapport moral. Vous allez recevoir, si ce n'est pas déjà fait, le nouveau *Chasser en Provence*, dans lequel l'éditorial reprend les propos conclusifs que je vais vous proposer. J'ai pour ma part été désigné il y a un an. Au cours de cette année, j'ai procédé à de nombreux audits de toutes sortes, juridiques, comptables, financiers, sociaux. Vous avez régulièrement été tenus informés de manière très circonstanciée au titre de la dernière revue *Chasser en Provence*, puisque vous avez en synthèse le résultat de tous les travaux d'audit qui ont été menés. Que doit-on retenir de ces travaux d'audit ? Je n'ai effectivement pour ma part constaté aucune malversation de nature comptable qui relèverait du droit pénal, je tiens à le préciser, pas plus d'ailleurs que les différentes instructions qui ont pu avoir lieu sur ce dossier n'en avaient révélé par ailleurs.

J'ai en revanche constaté des insuffisances en matière de gestion qui étaient évidentes et qui relevaient du conseil d'administration que j'ai suppléé et de tous ceux qui ont précédé celui actuellement en place. C'est certainement le résultat d'usages, pour certains nauséabonds, qui ont fait qu'effectivement il y avait des insuffisances notoires. Je ne vais pas les citer, parce qu'on y passerait un moment, mais, en matière de recommandations, avoir recours à des tiers extérieurs pour réaliser des prestations, mettre en concurrence systématique et régulière différents fournisseurs, pour justement faire en sorte d'optimiser la réduction des coûts de l'association. C'est notamment le cas, vous l'avez vu, de la revue *Chasser en Provence* pour laquelle on a obtenu des réductions de coûts très significatives, 45.000 € pour un an, alors que vous avez pu constater que, même si ce n'est pas tout à fait exactement la même qualité qu'avant, cela s'en rapproche quand même sérieusement. C'est la mise en concurrence de tous types de fournisseurs, au-delà de travaux qui représentent 8.000 € d'interventions. C'est certaines régularisations au niveau de la tenue de la comptabilité pour être conforme aux règles comptables et aux règles de la Fédération.

Mais surtout j'ai pu constater des insuffisances en matière de management, notamment par le rôle du conseil d'administration dans la gestion de la Fédération et le rôle du directeur dans la gestion de la Fédération. J'ai insisté sur ce point notamment auprès du conseil d'administration, pour rappeler qu'une Fédération était dirigée par un conseil d'administration, qui lui-même délégait une partie de ses pouvoirs à un directeur qui était censé diriger la Fédération. Le directeur dirige la Fédération, le directeur rend compte au conseil d'administration qui définit la stratégie et les objectifs au directeur, mais le conseil d'administration ne s'imisce pas dans la gestion quotidienne de la Fédération. C'est le principe de toute bonne administration de sociétés à conseil d'administration ou d'associations, parce que, sinon, les salariés ne s'y retrouvent pas, parce qu'il peut y avoir des décisions qui sont prises par les uns et par les autres avec un manque de cohérence. Donc, il y a vraiment un respect du management vertical qui doit être respecté et mis en place au sein de la Fédération. C'est élémentaire. J'espère que le message est bien passé.

Deuxième observation sur le management, un vrai problème au niveau social, puisque –il n'y a pas besoin de s'étendre sur le sujet- quand je suis arrivé, la moitié des effectifs étaient en maladie ou en accident du travail, en souffrance, et au terme de l'année d'administration provisoire, force est de constater que tout le monde est revenu. J'ai fait intervenir un expert en risques psychosociaux pour que chaque salarié soit entendu,

fasse état des difficultés qu'il rencontrait dans l'exercice de son contrat de travail, fasse état de ses attentes au niveau de la Fédération. J'ai mis en place à deux reprises des entretiens annuels d'évaluation, ce qui m'a permis de rencontrer à deux reprises les salariés un par un et donc d'établir un compte-rendu de ces entretiens annuels d'évaluation. A cette occasion, j'ai écouté les salariés, j'ai écouté leurs attentes au sein de la Fédération, et leur positionnement au sein de la Fédération. Je leur ai indiqué ce que l'on attendait d'eux. Cet échange qu'il doit y avoir entre un directeur et les salariés doit être à minima annuel. J'en ai tenu deux en un an, puisque j'ai tenu celui de 2018 et déjà celui de 2019 avant de rendre mon tablier. Il doit y avoir un respect du conseil d'administration à l'égard des salariés et vice versa, avec un directeur qui est censé orchestrer cet échange entre le conseil d'administration et les salariés.

Comme les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets, mais comme également, en tant qu'administrateur provisoire, je ne peux pas m'installer durablement aux fonctions qui m'ont été dévolues par le président du tribunal, d'abord parce que le mandat est provisoire, ensuite parce que la Fédération doit retrouver une sérénité, et troisièmement parce que mon intervention -cela n'a pas dû vous échapper- a un coût significatif, j'ai estimé à un moment donné qu'il était temps de mettre un terme à cette mission qui, je le rappelle, était prévue initialement pour 6 mois. Considérant que je n'avais pas fini mes travaux d'audit et la mise en place des recommandations au terme des 6 mois, j'ai demandé d'autorité le renouvellement de ma mission que la vice-présidente du tribunal a accepté, puisque j'ai été renouvelé par une deuxième ordonnance pour une période de 6 mois qui s'est terminée le 10 avril dernier, mais en réalité c'est le 4 avril que ma mission s'est terminée, date de l'ordonnance de fin de mission.

Mais pour ne pas laisser une chaise vide et comme j'avais indiqué qu'il était nécessaire, avant que je ne parte, que la cause de ma nomination ait disparu, j'ai imaginé, avec le soutien de mes conseils, après avoir échangé avec le président de la Fédération Nationale de la Chasse, après avoir échangé avec les uns et les autres, avec la vice-présidente du tribunal et avec le procureur de la République, une solution transitoire. Quelle est-elle ? Elle a consisté en ce que je me rapproche du conseil d'administration que, je le rappelle, vous avez démocratiquement élu, qui a donc une légitimité naturelle de par le vote, et j'ai proposé de signer un protocole aux termes duquel le CA s'engageait à respecter toutes les recommandations que j'ai évoquées, qui sont dans la précédente revue de chasse que vous avez pu voir, que je viens de résumer en synthèse.

Aux termes de ce protocole, les membres du CA s'engagent à respecter toutes ces recommandations, tant en termes de gestion administrative que financière et sociale. Non seulement ils se sont engagés au titre de ce protocole, mais également nous avons signé une requête commune que nous avons présentée ensemble à la vice-présidente du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, avec une information du parquet, aux termes de laquelle je me suis fait désigner en qualité de mandataire ad hoc pour une mission d'un an renouvelable à la demande d'une des parties, que ce soit le Conseil d'Administration ou moi-même, avec une mission très étendue que je vais vous reprendre in extenso, puisque, s'agissant de la gouvernance, je devrai

m'assurer qu'aucune dérive ne se produise à nouveau et je devrai veiller au respect des attributions de chacun des organes, conseil d'administration et directeur.

(Lecture du dernier paragraphe de la page 5 du rapport moral.)

Autant dire que j'ai un pouvoir de contrôle et de surveillance très étendu sur toutes les activités de la Fédération et sur toutes les personnes de la Fédération, que ce soit le conseil d'administration, le directeur, les salariés. J'ai la faculté à tout moment d'intervenir au sein de la Fédération, auprès du conseil d'administration, auprès du directeur, auprès des salariés. Je pourrai réunir collectivement les salariés ou individuellement, les écouter au sein de la Fédération ou en mon étude. Je pourrai assister à tous les conseils d'administration à ma propre diligence et je pourrai assister à toutes les assemblées générales, d'où la justification de ma présence aujourd'hui.

Ce protocole a été signé, cette requête a été présentée, une ordonnance a été rendue et c'est donc à cet égard que je suis ici présent devant vous. Bien entendu, au-delà et dans l'esprit même de ce protocole et dans l'esprit même de cette mission qui m'a été confiée, je suis à la disposition du conseil d'administration pour les aider à mettre en place les recommandations que j'ai évoquées, pour les guider dans le management et la direction de cette Fédération autant que nécessaire. Et bien entendu aussi, en cas de difficulté, quelle qu'elle soit, à partir du moment où j'aurai estimé qu'une nouvelle dérive est constatée, je devrai rendre compte à mon mandant, la vice-présidente du TGI, pour l'informer de la difficulté rencontrée, ce qui pourrait amener cette dernière à rouvrir une procédure d'administration provisoire qui serait -j'en ai informé le conseil d'administration- à caractère définitif. Cela pourrait même, en fonction de ce que je pourrai constater ultérieurement -moi ou un autre- amener d'aucuns à envisager la dissolution de la Fédération.

Je crois qu'il faut que vous reteniez de tout ce que je viens de dire que, certes, je ne suis plus administrateur provisoire, mais je suis là, je veille, je contrôle, je surveille, je rends compte. On ne peut pas laisser cette Fédération sous le joug d'un administrateur provisoire indéfiniment. Il faut que cette Fédération retrouve sa sérénité et aspire à ce que tous les adhérents que vous êtes trouvez en elle ce qu'ils sont en droit d'attendre. Je forme le vœu -c'est indiqué dans l'éditorial de *Chasser en Provence*- que les tensions qui semblent persister avec un groupe de chasseurs se dissipent au fil du temps. Il faut s'écouter, il faut échanger, il faut se parler. Au regard des améliorations que j'ai mises en place et que j'ai déjà pu constater depuis un petit mois, puisque je me suis déjà rapproché des salariés en venant ce matin ici, il semblerait que tout soit en ordre, que la Fédération fonctionne. Après tout, c'est ce que l'on attend de cette institution.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. MOLLAR.- Nous allons passer au vote sur le rapport moral.

(Quelqu'un demande s'il n'y a pas de questions.)

M. MOLLAR- Il n'y aura pas de questions, parce qu'elles sont posées par écrit.

(Interruption de 10h10 à 10h15 pour le vote.)

3 – Compte-rendu de gestion de l'exercice 2017-2018.

Mme CANDAELE- Je vais vous présenter les comptes clos au 30 juin 2018 qui ont été établis sous le conseil d'administration pendant 9 mois et sous l'administration provisoire pendant 3 mois.

Regardons l'activité de l'axe fonctionnement. Tout d'abord, au niveau des produits d'exploitation, on note une baisse de 96.000 € qui s'explique essentiellement par la baisse du nombre d'adhérents, comme il vous a été expliqué dans le rapport moral, qui pèse pour 40.000 €. Il y a une légère baisse également des formations au permis de chasser, qui représente 5.000 €. Enfin, une baisse des recettes essentiellement expliquée par la baisse des ventes de lapins. Il y a eu moins de ventes de lapins, mais vous verrez également qu'il y a eu moins d'achats de lapins.

Votre Fédération, comme cela vous a été expliqué, a reçu une subvention de la part de la Région pour l'ouverture des milieux naturels de 105.400 €, qui a pu être justifiée au titre de l'année 2017-2018.

Enfin, votre Fédération a quelques placements qui ont rapporté 1.944 €.

Au niveau des produits exceptionnels, il y a essentiellement un jeu de reprises, vous verrez qu'il y a également des dotations dans les charges. Il y a une reprise de dotation notamment l'année dernière sur un prud'homme qui avait été réglé et une reprise de provision a été constatée.

Au niveau des charges d'exploitation, on constate une hausse de 51.000 € qui s'explique par un déstockage. L'année précédente, en mai-juin, vous avez acheté beaucoup d'articles pour les sociétés de chasse, comme des miradors, des pièges renard, qui ont été stockés au 30 juin 2017 et qui ont été distribués l'année d'après. Cela représente une charge pour 2017-2018 qui joue pour 38.000 €.

Ensuite, comme je vous l'ai expliqué, les achats de lapins ont diminué, ils sont passés de 225.000 à 200.000 €.

On note une augmentation de la sous-traitance qui concerne essentiellement la partie ouverture des milieux -vous avez vu qu'il y a également la subvention qui vient compenser- avec une hausse de 30.000 €.

Je ne vais pas commenter toutes les lignes, je vous explique simplement celles qui ont bougé de manière significative. On peut noter au niveau des honoraires une diminution des honoraires d'avocats, une augmentation des honoraires d'expert-comptable, et enfin une diminution des frais de déplacements du conseil d'administration, des bénévoles et des frais de réception entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018.

Au niveau de la masse salariale, celle-ci est à raisonner avec la masse salariale que l'on affecte à l'axe dégâts, parce qu'une partie du personnel de la Fédération est affectée à cet axe dégâts et la clé de

répartition a été revue cette année pour être plus proche de la réalité. Au global, la masse salariale est en baisse de – 22 K€. Il y a eu un certain nombre de mouvements de personnel, des entrées, des sorties, mais à l'arrivée il y en a – 22 K€.

Enfin, les subventions aux sociétés de chasse sont stables à 244.000 €.

Au niveau des charges exceptionnelles, vous noterez une hausse. L'année dernière, il y avait la fameuse charge prud'homale dont je vous ai parlé. Cette année, il y a toute la partie administration provisoire qui représente 43.000 € et correspond à l'ensemble des audits de l'administration provisoire.

Enfin, le poste amortissements a augmenté de 20.000 à 38.000 €, simplement parce qu'il y a un certain nombre d'investissements qui ont été réalisés. Comme vous le savez, les investissements sont amortis sur une durée de 5 ans.

Ainsi, le résultat de fonctionnement est de 57.436 €.

Au niveau de l'axe dégâts et des produits, on est assez stable, pour diverses raisons. Tout d'abord, on a une baisse du timbre grand gibier, tout simplement parce qu'il y a moins d'adhérents, donc une baisse qui représente 12.000 €. On note une hausse des ventes de matériel sécurité qui représente 5.000 €. La quote part du timbre grand gibier au niveau national qui est reversée par la Fédération Nationale vers votre Fédération est assez stable. La reprise de provisions pour risques dégâts est de 151880 euros.

Au niveau des indemnisations dégâts grand gibier, le montant est assez similaire à celui de l'année précédente, il se situe à 224.000 €, ce qui, je tiens à le souligner, est assez faible par rapport à d'autres Fédérations qui ont des coûts parfois de 600.000 à 700.000 €.

Il y a ensuite le déstockage dont je vous ai parlé. L'année précédente, on avait acheté pas mal de matériel que l'on a utilisé l'année d'après.

La ligne frais de prévention est en forte augmentation, + 25.000 €. La ligne rémunération, comme je vous l'ai expliqué est due à une clé de répartition différente entre les dégâts et le fonctionnement par rapport à l'année dernière qui est plus proche de la réalité du temps passé sur l'activité dégâts.

Je ne vais pas faire de commentaire sur les autres postes, si ce n'est les frais d'expertise où il y a une légère augmentation essentiellement due à un retard qui avait été pris dans la facturation et que l'on a dû corriger cette année.

Vous avez vu qu'il y avait une reprise de provisions pour risques, il y a une dotation, parce que chaque année, au niveau des dégâts, on traite les dossiers au fur et à mesure, mais au 30 juin il peut y avoir des dossiers en cours qui n'ont pas encore été instruits ou réglés, donc des provisions sont établies.

Le compte de résultat est le reflet de votre activité au cours de l'année.

Voyons maintenant le bilan qui est la photographie de ce que la Fédération possède au 30.06.2018 et de ce qu'elle doit.

L'actif concerne la partie immobilisations. C'est ce que la Fédération détient : un site fédéral et un site de formation. Cette année, il y a eu 38.000 € d'investissements qui concernent essentiellement le changement des fenêtres de la Fédération et le carrelage qui a été mis en salle de réunion.

Le compte de liaison permet de gérer les axes fonctionnement et dégâts, c'est purement comptable.

Comme vous le voyez, le niveau du stock est en baisse. On est passé de 103.000 à 48.000 euros parce que justement on a distribué ces miradors, ces pièges à renards, etc.

Le poste créances est en augmentation simplement parce qu'il y a eu une facturation un peu tardive de toute la partie lapins qui a été réglée après la clôture.

La trésorerie est en légère baisse, essentiellement due à ce poste clients qui a augmenté.

Au niveau du passif, votre Fédération a des capitaux propres solides qui s'élèvent à 1.221.000 €, mais elle doit par ailleurs constituer des provisions : il y a une provision pour charges qui correspond chaque année à l'indemnité de départ à la retraite, c'est-à-dire que, par prudence, vous provisionnez les éventuels départs à la retraite de vos salariés qui pourraient subvenir.

Au niveau des provisions pour risques, deux points sont concernés. Vous savez que votre Fédération a un certain nombre de prud'hommes en cours et une provision de 284.000 € figure dans les comptes depuis l'année dernière. Ce sont des procédures assez longues et, par prudence, on provisionne le risque.

Par ailleurs, à ce montant s'ajoutent les frais de dégâts dont j'ai parlé, c'est-à-dire que l'on évalue le risque que la Fédération ait à payer des dégâts, et on a évalué cette provision à 164.000 €.

Des emprunts ont été souscrits l'année dernière, on en avait parlé. Cette année, il y a eu pour 32.000 € de remboursements d'emprunts. Cette ligne augmente légèrement, simplement parce qu'il y a eu un décalage de trésorerie au niveau de la Fédération dû à la mise en place un peu tardive du régisseur. Il n'y avait pas de régisseur, donc il a fallu attendre la mise en place d'un régisseur pour faire fonctionner les comptes de la paierie et donc faire rentrer l'argent.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, donc je ne vais pas m'étendre. Je vais inviter votre commissaire aux comptes à venir présenter son rapport concernant les comptes 2017-2018.

4 – Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

M. AVIER.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Merci, Isabelle pour cet exposé très clair. Ma consoeur vous a présenté les comptes et Me Frédéric Avazeri a expliqué que les différents audits n'avaient rien

révélé d'anormal. Donc, ma mission se déroule comme les autres années et les comptes ont été certifiés sans réserve. Je fais court, je pense que l'assemblée générale est suffisamment longue. Pour ma part, ma tâche s'est déroulée normalement, dans de bonnes conditions. Vous n'avez pas de souci à vous faire pour les comptes, ils sont certifiés.

Merci de votre attention.

5 – Approbation des comptes de l'exercice clos (01.07.2017 au 30.06.2018) avec proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

Mme CANDAELE.- La proposition d'affectation du résultat sera la suivante : l'activité dégâts pour – 125.315 est proposée en réserve de gestion dégâts. Le résultat fonctionnement, + 57.436 est proposé en réserve de gestion pour l'axe fonctionnement.

(Résultat du vote du rapport moral – Pour : 6.536. Contre : 1.644. Abstentions : 120. Nuls : 761. La résolution est adoptée)

(Interruption de 5 minutes pour le vote du compte-rendu de gestion. Reprise à 10h35.)

Mme CANDAELE.- Je crois qu'il y avait une question par rapport aux comptes de la Fédération présentés.

M. PECOARO.- Je suis étonné que, lorsqu'il y a une résolution, on passe au vote et ensuite on pose des questions. A mon avis, cela ne se passe pas comme ça. Je suis étonné aussi que l'on n'ait pas pu poser de questions sur le rapport moral. Lors de l'intervention de Me Avazeri, il a été question de beaucoup d'insuffisances de gestion. Je suis assez surpris. Une association comme la Fédération qui est aussi bien contrôlée par ses statuts qui sont un arrêté ministériel, où il y a un directeur, un comptable, un cabinet d'expert-comptable, un commissaire aux comptes, que pendant 14 ans et encore jusqu'à maintenant il y a eu des insuffisances de gestion, je suis extrêmement surpris. Est-ce qu'on pourrait savoir ce qu'est une insuffisance de gestion ? J'aurais pu poser d'autres questions, mais je vais faire court. Est-ce qu'on pourrait avoir la réponse à l'insuffisance de gestion ?

Mme CANDAELE.- Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Me Avazeri, je pense qu'il a été très clair dans ce qu'il a dit et les insuffisances de gestion qui ont été réalisées. Votre question n'est pas vraiment une question sur les comptes. Est-ce que vous avez des questions sur les comptes ?

M. PECOARO.- Cela ne sert à rien.

Mme CANDAELE.- On va noter ce que vous avez dit et on va passer à la suite : affectation du résultat tel qu'il vous a été présenté.

(Interruption de quelques minutes pour le vote sur l'approbation des comptes.)

(Résultats du vote du compte-rendu de gestion – Votants : 9.254. Pour : 6.207. Contre : 2.268. Abstentions : 383. Nuls : 396.)

M. MOLLAR.- La résolution est adoptée.

6 – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

M. MOLLAR.- M. Jean Avier, qui était commissaire aux comptes, vient de finir son contrat avec la Fédération et le conseil d'administration a décidé de reconduire M. Avier en tant que commissaire aux comptes. Nous allons passer au vote.

(Interruption de quelques minutes pour le vote sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.)

7 – Présentation de la réforme du permis de chasser.

Mme CANDAELE.- M. Meissel, président régional de la Fédération de la Chasse, n'a pu être présent aujourd'hui pour vous présenter cette question. Il l'aurait fait beaucoup mieux que moi, mais, à défaut, je vais essayer de vous présenter cette réforme qui est assez importante pour votre Fédération et pour l'ensemble des chasseurs. Avant de rentrer dans les détails, je vais vous faire un bref rappel de l'historique tel que l'a fait M. Meissel à l'assemblée du 04.

Avant, les chasseurs payaient une quote part pour payer les dégâts du grand gibier à l'ONCFS. En 2000, suite à la loi modificative de la chasse présentée par Mme Voynet, il y a eu un transfert de la charge des dégâts de l'ONCFS vers les fédérations. Mais aujourd'hui une quote part continue d'être versée à l'ONCFS et le montant des dégâts, comme vous le savez, ne cesse d'augmenter. C'est la raison pour laquelle votre Président national, Willy Schrein, a interpellé le Président afin de revoir ce fonctionnement.

La réforme de la chasse s'opère aujourd'hui pour les pouvoirs publics avec les objectifs suivants :

- Tout d'abord, donner une nouvelle image de la chasse, faciliter l'accès à la chasse également, responsabiliser les territoires en leur confiant la gestion des plans de chasse, rendre la Fédération acteur de la biodiversité, faire contribuer les territoires sans diminuer les ressources de la Fédération, et enfin poursuivre le maintien de la ruralité.

Plusieurs événements sont intervenus au regard de cette loi. Tout d'abord, il y a eu une première lecture à l'Assemblée Nationale le 24 janvier 2019, puis une première lecture au Sénat les 10 et 11 avril, avec des échanges parfois difficiles sur des sujets pourtant très stratégiques pour la réforme de la chasse défendue par la Fédération Nationale des chasseurs. Le projet aujourd'hui est loin d'être figé et la FNC continue de dialoguer avec les élus pour la commission mixte paritaire qui se tiendra en mai et qui devrait concrétiser cette loi.

Je vous propose de regarder en détail ce qui est acquis, ce qui est en cours, ce que vous avez évité.

Tout d'abord, les points acquis. La réduction par deux du montant du permis de chasse annuel est confirmée et passera au 1^{er} juillet de 400 € à 200 €. Le projet de loi, après passage au Sénat, confirme la

création de l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse au 1^{er} janvier 2020 par la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'objectif poursuivi est de renforcer la police rurale de la chasse et de la pêche dans les départements. Les pouvoirs de police des inspecteurs de l'environnement seront sérieusement augmentés.

Le troisième volet de ce projet de loi concerne le transfert de nouvelles missions aux Fédérations départementales des chasseurs avec -vous pouvez l'espérer, en tout cas- les ressources qui correspondent, tout d'abord avec la tutelle des ACCA (associations communales de chasse agréées). Dans le 13, vous n'en avez pas. Egalement la gestion des plans de chasse individuels. C'est un événement important. Les quotas seront toujours fixés par la ONCFS et le Préfet, mais l'arrêté plan de chasse sera signé par le Président de la Fédération des Chasseurs.

Les points encore en cours ou en discussion : pour financer la réforme et le manque à gagner pour les Fédérations de la disparition de la péréquation liée au timbre grand gibier national qui revenait à chaque Fédération, il était prévu une éco-contribution d'un montant fixe de 73.000 € pour chaque Fédération. Le problème est qu'après passage au Sénat, celui-ci a pondéré ce montant avec le nombre de chasseurs au niveau départemental. Cette éco-contribution qui devait être versée à la Fédération nationale et re-dispatchée aux Fédérations départementales, a priori sera versée maintenant par l'Etat sur appel à projets. Ce n'est pas tout à fait pareil. Il va falloir monter des projets concernant des actions en biodiversité. Ceci n'est pas encore arrêté.

Dans les points non réglés à ce jour reste la question des dégâts de grand gibier. Nous attendons aujourd'hui le rapport de la mission parlementaire dégâts animée par le député Alain Péréa et le sénateur Jean-Noel Cardoux. Le sujet porte sur le financement des indemnités des dégâts de grand gibier. En effet, 30 % des territoires sont non chassables. Or, les dégâts sont pris en charge à 100 % par les chasseurs. Donc, il est demandé une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs, la responsabilisation des territoires et dans tous les cas la priorité de la réforme, mais il est évident que cela va entraîner des difficultés de mise en place pour les territoires. En tout cas, c'est le sujet de « bataille » aujourd'hui.

Un autre point concerne le financement des dégâts de grand gibier. S'il n'y a plus de timbre grand gibier, il va falloir trouver des solutions. Le projet de réforme prévoit 3 moyens pour financer les dégâts de grand gibier. Tout d'abord, la possibilité de maintenir un timbre grand gibier au niveau départemental. Mais au vu du prix de la validation nationale, le maintien du timbre grand gibier semble difficile et a été écarté par un certain nombre de fédérations.

Il y a possibilité de revoir le coût du bracelet grand gibier, le carnet de battue.

Enfin, il est demandé aux Fédérations de se positionner sur une contribution territoriale qui est prévue à l'article L-426-5 de vos statuts. Il appartient à chaque Fédération d'en évaluer le montant et même, si elles décident de le mettre à zéro, de faire voter que la contribution est à zéro. Certaines Fédérations ont établi, pour information, leur contribution à l'Etat en fonction des dégâts.

Enfin, la réforme prévoit également la fusion de l'axe comptabilité générale, donc le fonctionnement, et de l'axe dégâts. Vous vous rappelez, dans la présentation, je vous ai expliqué qu'il y avait deux axes et ces deux axes vont être fusionnés.

D'autres avancées sont également à souligner, parmi lesquelles on peut citer la suppression des communes limitrophes et le maintien du droit de chasse sur l'intégralité des territoires de chasse pour ceux qui sont propriétaires sur deux, voire trois départements. Vous savez qu'il y a des droits bi-départementaux. Ceci disparaît, sauf si vous êtes sur deux territoires.

La place des chasseurs dans le futur conseil d'administration de l'OFPC est fixée à au moins 10 %. Par contre, il y aura un partage entre les chasseurs et les pêcheurs.

Il y a interdiction du lâcher de sangliers, interdiction du nourrissage de sangliers au profit du seul agrainage de dissuasion fixé par le schéma départemental de gestion cynégétique.

Il y a obligation de compter les loups au sein des parcs animaliers, et enfin il a été pris en compte l'intégration des chasses traditionnelles dans le patrimoine cynégétique français.

Soulignons également ce que le Sénat a écarté : l'indemnisation par les chasseurs des dégâts causés aux forêts par le grand gibier, l'interdiction de la chasse à la glue, à laquelle je sais qu'un certain nombre de chasseurs tiennent, et l'interdiction de la chasse le mercredi et un week-end sur deux.

Dernier point : sachez qu'aucune validation ne sera possible avant le 1^{er} juillet 2019, parce que la réforme n'est pas terminée. En cas de retard dans la mise en place, il y aura prolongation des validations 2018-2019 jusqu'au 31 juillet 2019.

Voilà un résumé de la réforme qui n'est pas encore bouclée.

(Applaudissements.)

(Résultat du vote sur l'approbation des comptes – 9140 votants. Pour : 6166. Contre : 1899. Abstentions : 470. Nuls : 605.)

(Résultat du vote sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes – 9.140 votants. Pour : 10254. Contre : 2900. Abstentions : 524. Nuls : 107.)

Les résolutions sont adoptées.

8 – Vote des timbres et cotisations fédérales.

M. DAVO.- Concernant les timbres et cotisations, votre conseil d'administration, qui a pris ses fonctions le 10 avril 2019, a dû se positionner très rapidement sur ce sujet. Après consultation de ce que les autres fédérations départementales de notre région proposaient, en tenant compte du fait que cette réforme est encore en gestation, les éléments suivants ont été retenus :

- Permis de chasser national à 200 € + 5 € de frais de gestion.

- Afin de ne pas être déconnecté du prix du permis national, votre CA a décidé de supprimer le timbre grand gibier et de passer, comme beaucoup de fédérations, à un permis départemental unique. Le montant retenu est de 145 € + 5 € de frais de gestion. Ce permis donnera la possibilité de chasser le petit gibier, mais également le grand gibier.

- Le CA a décidé, au vu de la réforme encore en gestation, de ne pas prévoir de contribution territoriale cette année. Il étudiera le point pour l'année prochaine, si les ressources sont insuffisantes pour couvrir les dégâts.

Les autres points restent inchangés. Concrètement, réforme de la chasse, projet de loi : validation nationale 200 € + 5 € de frais de gestion. Validation départementale annuelle, 145 € + 5 € de frais de gestion. Permis de chasser le petit gibier et le grand gibier. Dans les Bouches-du-Rhône, suppression des communes limitrophes.

Autres validations : 9 jours, 73 € ; 3 jours, 37 € ; nouveau chasseur, 30 €, + 5 € de frais de gestion. Contribution territoriale : 0 € 2018-2019. Pas de changement sur le reste.

(Interruption de quelques minutes pour le vote.)

(Résultat du vote sur l'approbation des comptes : pour, 6.066. Contre, 1.899. Abstentions, 470. Nuls, 613. La résolution est adoptée.)

M. DAVO.- Petit rappel sur la réforme : si vous prenez le permis départemental à 150 €, vous n'aurez plus à payer le timbre grand gibier. Pour le permis national, c'est pareil. Il n'y aura pas de frais en plus. Le permis complet sera à 205 €, 200 € de permis + 5 € de frais de gestion.

9 – Approbation du budget de l'exercice 01.07.2019 au 30.06.2020.

Mme CANDAELE.- Je vais vous présenter le budget qui a été élaboré pour 2019-2020. Avant, je voudrais rappeler qu'indépendamment de la loi il est prévu la fusion des comptabilités. Celle-ci fera l'objet d'un décret modificatif de la réglementation en vigueur dont la FNC devait faire la publication avant la fin du mois de juin, mais il n'est toujours pas paru. Cela impactera l'article 10 de vos statuts qu'il conviendra de modifier. Mais la Fédération nationale a demandé que, lors des AG annuelles, soit votée déjà cette fusion des axes. De toute façon, vous n'avez pas vraiment le choix, puisque c'est par décret !

Je vais vous présenter le budget. C'est quand même lié, dans la mesure où le budget va être présenté consolidé. Ce budget a été construit avec l'hypothèse du permis qui a été validé à 145 € + 5 € de frais de gestion, en appliquant une baisse du nombre d'adhérents - puisque, malheureusement, il y a chaque année une baisse du nombre d'adhérents- de 5 %. On a appliqué également toutes les mesures prises pendant l'administration provisoire et je pense que cela répondra en partie à la question que vous avez posée, Monsieur Pecoraro.

Dans les choses qui ont été mises en place, tout d'abord le fonctionnement des lapins a été modifié, vous allez le voir, et cela a donc des conséquences sur les comptes. Dans la mesure où la Fédération n'achète plus et ne revend plus les lapins, mais a décidé, pour des raisons de gestion, pour diminuer les coûts et pour optimiser le fonctionnement, de faire une livraison directe à vos fédérations, avec une subvention par lapin à chaque fédération.

Il a été également revu tout le fonctionnement de la revue fédérale. Jusqu'à maintenant, les recettes publicitaires étaient perçues en dehors de la Fédération. Nous avons décidé de récupérer les recettes liées à la publicité et par contre de travailler avec toujours le même éditeur de votre Fédération. Mais nous avons revu, comme vous l'a dit Me Avazeri, l'ensemble des coûts et notamment des coûts d'impression, ce qui a fait gagner 45.000 € sur une revue qui en fait 130 K€.

Enfin, nous avons mis en place une participation des agriculteurs de 50 % au niveau des clôtures.

Si l'on regarde dans le détail, on voit une baisse des ventes et de diverses prestations de services, puisque les lapins ont « disparu » de la vente directe. La ligne permis de chasse, gun et autres produits annexes a augmenté car y figure les recettes publicitaires que l'on estime à 40.000 €.

Dans les subventions et contributions reçues, il y a l'année dernière la subvention qui a été reçue de la Région. Elle n'a pas encore été actée pour cette année, mais par contre il y aura l'éco contribution dont je vous ai parlé de 73.000 €.

Enfin, les timbres fédéraux et cotisations que vous avez votés. Leur montant est moindre que l'année dernière puisqu'il n'y a plus de timbre grand gibier, c'est pour cela qu'il y a une baisse des recettes de 1,9 à 1,6 M€. Mais au niveau des charges, il y a également une baisse.

Je ne vais pas commenter les autres produits, le montant n'est pas significatif.

Au niveau des charges, vous pouvez constater qu'en indemnités de dégâts gibier on est parti sur le même montant.

Par principe, dans les budgets, on ne tient pas compte des variations de stock, c'est pour cela que vous voyez la ligne à zéro.

Ensuite, le poste sous-traitance et frais de prévention est en diminution de 63.000 €, tout simplement parce que les agriculteurs paieront à hauteur de 50 % les achats de clôtures.

L'achat de lapins est en diminution. Le poste honoraires a été revu à la baisse de 140.000 € à 97.000 €, parce qu'on a réduit un certain nombre de coûts. Le poste communication, publicité, a été revu et passe de 170 à 135 K€, car les coûts d'impression ont été réduits.

Enfin, le poste cotisations est passé de 148 K€ à 34 K€. Dans la réforme, il faut prendre en compte qu'il y aura également une réduction drastique de la cotisation que la Fédération verse à la Fédération nationale et à la Fédération régionale.

Les charges de personnel sont en augmentation, parce que l'ensemble du personnel est revenu. Il y a une personne qui va quitter la Fédération, la masse salariale est sur la base de 11 personnes.

Le montant des subventions versées aux sociétés de chasse est à l'identique de l'année dernière.

Les autres postes n'amènent pas de commentaires et le budget sera en équilibre. Cela veut donc dire que le timbre grand gibier n'existe plus, les autres sources de financement ont permis de couvrir le manque à gagner à la fois par la baisse des cotisations fédérale et régionale, et également par le permis à 145 €.

Je vous invite à valider ce budget.

(Interruption de quelques minutes pour le vote.)

(Résultat du vote des timbres et contributions fédérales : votants, 8.911. Pour, 7.397. Contre, 1.327. Abstentions, 36. Nuls, 151. La résolution est validée.)

10 – Réponses aux questions diverses préalablement posées par écrit par les membres de l'assemblée.

M. AVAZERI. - *Suite aux différents rapports que vous avez émis sur les irrégularités constatées, comment se fait-il que vous ayez réintégré l'ancien conseil d'administration ? Ceci semble inconcevable, incompréhensible, voire même inadmissible.*

Je crois que j'ai déjà répondu à cette question dans mon propos liminaire, puisque je vous ai indiqué que nous sommes dans un pays de droit au titre duquel vous avez procédé à des élections et vous avez désigné les administrateurs qui sont juridiquement élus, et je ne crois pas que le vote ait été remis en question. J'ai été désigné, sur la base d'éléments que j'ai portés à la connaissance du tribunal, pour procéder à une mission d'administration provisoire. J'ai évoqué le déroulement de ma mission, j'ai procédé à un certain nombre de constats, de recommandations. Au bout du compte, considérant qu'une administration provisoire n'a qu'un temps, j'ai décidé de mettre fin à ma mission dans les conditions que j'ai évoquées tout à l'heure, avec un contrôle opéré avec l'accord du conseil d'administration, de la vice-présidente du TGI et du procureur de la République. Par conséquent, les administrateurs ont retrouvé leurs fonctions et sont toujours sous contrôle. Il m'appartiendra de veiller à ce que la Fédération soit gérée en bon père de famille. En cas de débordements, quels qu'ils soient, qu'ils soient fonctionnels, juridiques, économiques, financiers, j'en informerai qui de droit, ce qui pourra amener la Fédération vers de nouveaux horizons encore plus sombres que ceux qu'elle a pu connaître.

Voilà la réponse à la question qui a été posée. Est-ce que vous voulez débattre davantage sur le sujet ?

M. PECOARO. - Oui, sur la reconduction du conseil d'administration.

(Brouhaha, protestations.)

M. AVAZERI.- Je préfère les échanges en assemblée plutôt que par voie de presse.

(Applaudissements.)

M. PECOARO.- Vous nous avez expliqué pourquoi vous avez reconduit le conseil d'administration, mais il s'avère que, l'année dernière, nous avons adopté les nouveaux statuts qui prévoient que le conseil d'administration doit avoir un certain nombre d'administrateurs, et aujourd'hui le compte n'y est pas. Pourquoi ? Parce que M. Albero a été administrateur pendant un an alors qu'il n'avait plus le permis de chasser, alors que c'est la première condition pour être éligible comme administrateur de la Fédération. Il a participé au fameux CA du 22 février qui a permis que le CDC 13 permette votre venue en laquelle on avait beaucoup d'espoirs. M. Albero n'étant plus là et M. Sassarone ayant démissionné, M. Moll, qui ne remplit plus les conditions de résidence telles qu'elles sont prévues dans l'ancien règlement intérieur, on aurait presque pu dire que ça ne marche plus, puisqu'on n'a plus de règlement intérieur, mais au vu de la lecture du nouveau règlement que vous allez nous proposer, il y a à nouveau l'exigence d'une condition de résidence.

Donc, aujourd'hui, je ne suis pas certain qu'il y ait encore le nombre minimum d'administrateurs. Pourquoi ne pas reconduire l'ancien CA qui a été élu démocratiquement, et je ne remets pas en cause cette élection, mais les statuts sont ce qu'ils sont. Ce n'est pas moi qui les ai écrits, c'est le Ministère de tutelle, et ils sont imposés. Aujourd'hui, y a-t-il réellement encore un nombre d'administrateurs au CA ? On aimerait le savoir. Ceux que cela gêne, posez-vous au moins la question.

(Applaudissements.)

M. AVAZERI.- Comme c'est une question que vous aviez posée directement et indirectement, nous avons évidemment, tout au long de ma mission et plus récemment avant cette assemblée générale, procédé à tous les contrôles nécessaires pour s'assurer que le conseil d'administration pouvait légalement reprendre ses fonctions. Je vous confirme qu'après avoir réalisé ces contrôles, le conseil d'administration peut légalement se tenir. Si maintenant vous décidez, pour des raisons qui sont les vôtres, que d'un point de vue juridique ce n'est pas le cas, ce n'est pas l'assemblée générale d'aujourd'hui qui pourra en décider. Vous devrez saisir les juridictions compétentes pour faire constater ce que vous envisagez de faire constater et que la juridiction prenne la décision qu'elle a à prendre ce sujet.

(Quelques applaudissements)

M. PECOARO.- L'assemblée a quand même le droit de décider de renouveler le CA ?

M. AVAZERI.- Absolument. La question que je viens d'évoquer était émise par la société de Roquevaire. La question suivante est émise par le groupe cynégétique arlésien : *Pourquoi avez-vous révoqué l'expert-comptable de la FDC 13 ?*

D'abord, il n'a pas été révoqué. Il n'est pas dans mes fonctions de pouvoir révoquer l'expert-comptable qui est en place. J'ai simplement décidé qu'il y avait lieu de ne pas reconduire sa mission. Dans les délais prévus par le contrat, son contrat a été résilié, à ma demande, pour deux raisons : la première, parce que, lorsque je suis arrivé, une mission d'audit notamment social avait été confiée à cet expert-comptable pour un coût qui avait déjà été payé de 14.000 €. Or, il se trouve que la mission n'a pas été effectuée et qu'elle faisait doublon avec celle que j'ai mise en place. Par conséquent, j'ai légitimement, me semble-t-il, demandé à l'expert-comptable de nous adresser un avoir de 14.000 €, considérant que la mission ne serait pas effectuée. Il a été refusé de régulariser cet avoir. Par conséquent, j'ai estimé que la bienséance aurait voulu que cet avoir nous soit adressé. Comme cela n'a pas été le cas, c'est la première cause de cette fin de contrat.

Deuxième cause, je l'ai indiquée tout à l'heure : dans le cadre des audits que nous avons réalisés, il nous est apparu que la révision comptable effectuée par cet expert-comptable ne répondait pas à toutes les règles requises en pareille matière.

Ces deux raisons m'ont amené à mettre un terme à ce contrat, à consulter un autre expert-comptable qui, me semble-t-il, exercera la mission dans des conditions différentes. C'est Mme Evelyne Joly-Peroni, expert-comptable à Aix-en-Provence, qui a été retenue pour réaliser cette mission.

La question suivante a été posée par la société du Rove : *Le service « lapins espagnols » est-il définitivement abandonné par la FDC 13 ?*

Définitivement abandonné, ce n'est certainement pas moi qui vais répondre à cette question, puisque le conseil d'administration qui a repris ses fonctions prendra les décisions qu'il a à prendre dans le cadre de l'année en cours et de toutes celles qui suivent. Je pense que, chaque année, il faudra se poser la question de savoir si le service rendu à la Fédération est bon, s'il correspond aux attentes des chasseurs. Une certitude : quand je suis arrivé, après avoir contrôlé le mode opératoire, nous avons estimé qu'il n'était pas satisfaisant pour diverses raisons, aussi bien d'un point de vue sanitaire qu'économique et juridique. Sanitaire, parce que les conditions de transport étant ce qu'elles étaient, il y avait une perte significative de 10 % qui ne paraît pas admissible. Economiquement, parce que c'est un surcoût pour la Fédération qui nous est apparu aussi élevé. Enfin, les conditions juridiques du transport nous ont amenés à nous poser des questions et à conclure qu'il était critiquable. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre fin à cette mesure, d'autant que le coût de la chasse au lapin espagnol était important.

Il me semble qu'il faut d'abord qu'il y ait un retour de toutes les sociétés de chasse sur le mode opératoire qui a été mis en place pour savoir s'il convient, s'il est satisfaisant ou s'il est susceptible d'être amélioré. C'est une communication qu'il doit y avoir avec la Fédération. Ensuite, il appartiendra à la Fédération pour l'avenir, si jamais cette méthode historique était remise en place, de consulter plusieurs fournisseurs et de revoir les conditions de transport des lapins, notamment en passant par des professionnels plutôt que de les transporter de manière très artisanales, comme ce fut le cas jusqu'à notre désignation. Rien de figé dans le marbre, mais de la réflexion, de l'échange, pour aller vers des solutions adaptées à la situation.

Il ne m'appartient pas de répondre à la question suivante posée par Beurecueil, mais je vais vous la lire :

L'arrêté du 01/02/18, portant modèle des statuts des FDC, consacre le scrutin de liste sans panachage possible. Or, l'article 4 de l'actuel règlement intérieur de notre FDC, stipule que pour être éligible dans un secteur géographique donné, tout candidat doit être domicilié dans une des communes du secteur. La notion de domiciliation est problématique, puisque trop restrictive. En effet, de plus en plus de chasseurs vivent en milieu urbain (Marseille, Aix, etc.) et chassent pourtant depuis toujours sur des territoires éloignés de leur lieu de domiciliation. Il est regrettable de se priver de personnes ayant une excellente connaissance du milieu au seul motif que ce dernier habite ailleurs. Plutôt que la notion de domiciliation, retenons pour notre règlement intérieur, une notion d'adhérent à l'une des sociétés de chasse du secteur concerné et donc à représenter. Ainsi, nous éviterons l'écueil que peut constituer le choix d'une personne en fonction de son origine géographique, au détriment de la connaissance, de la motivation et de l'implication d'une autre. Nous pourrions ainsi éviter d'avoir des membres du conseil d'Administration qui seraient des figurants au lieu d'être des acteurs de la vie fédérale, comme cela peut se produire parfois. L'avenir de la chasse est malheureusement suffisamment « noir » et complexe, simplifions donc le parcours des volontaires et des bénévoles de demain qui nous représenteront.

M. MOLLAR.- Le conseil d'administration étudiera cette question dans l'année à venir, mais pour aujourd'hui il n'y a pas de réponse possible. C'est le conseil d'administration qui choisira et qui délibèrera.

M. AVAZERI.- Question suivante posée par Saint-Savournin : *Demande de renseignements au sujet du règlement de pose des gluaux pour la saison 2019-2020.*

M. MOLLAR.- Suivant l'arrêté ministériel de 1989 validé à 3 reprises, le Préfet fixe la période de pose des gluaux dans le département et les dispositions de pratiques et de quotas sont fixées par arrêté ministériel. Le projet d'arrêté préfectoral de l'ouverture et de la fermeture de la chasse a été abandonné.

M. *(président de la société de chasse de Saint-Savournin).*- Pour les nouvelles réglementations que l'on doit avoir, il paraît que l'on ne doit plus porter le fusil. Où est-ce qu'on en est ?

M. MOLLAR.- Pour le fusil, ça a été arrêté, on fera comme les années précédentes.

M. *(Saint-Savournin).*- Et le quota ?

M. MOLLAR.- On n'a pas de quota non plus.

M. *(Saint-Savournin).*- Et quand cela sera-t-il réglé ?

M. CAMOIN.- Il y a plusieurs sujets. Je vais modérer un peu ce qu'a dit le Président sur l'arrêté. Effectivement, le Préfet ne prendra pas l'arrêté, comme il avait été décidé et qu'il avait mis en consultation publique, parce qu'en fait, depuis des années, le Préfet prend un arrêté qui est illégal. Il n'y a que le Ministre qui peut prendre ce genre d'arrêté. Le Préfet ne peut prendre un arrêté que sur la date du début et de la fin des gluaux uniquement. Donc, le Préfet l'a retiré. C'est un peu grâce à vous et à tous ceux qui ont participé à la

consultation publique. D'habitude, ils ont 3 votes, cette année ils en ont eu énormément. Des négociations vont s'engager au niveau du Ministère, il y a une demande de rendez-vous qui a été faite. On a déjà rencontré la conseillère de François de Rugy et le conseiller d'Emmanuel Macron et on doit les rencontrer, une demande a été faite, pour justement discuter de cette harmonisation, parce qu'en fait l'ONCFS veut harmoniser la réglementation sur les gluaux, ce sur quoi on n'est pas d'accord. On veut que les Bouches-du-Rhône restent comme ils sont et que personne ne bouge. En plus, on a gagné au Conseil d'Etat au mois de décembre. Donc, il n'y a aucune raison de revenir en arrière.

Il doit y avoir une réunion au ministère, mais à côté de cela il y a aussi le problème des quotas qui, pour l'instant, n'est pas résolu. Je suis un peu long, mais je veux le détailler pour que tout le monde soit au courant. L'année dernière, lorsque le Ministre a pris l'arrêté sur les quotas, il y a eu un changement de gouvernement. François de Rugy est arrivé et il a pris les arrêtés que Nicolas Hulot avait préparés. On a essayé de les faire modifier dans le temps, mais le délai était trop court entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre. Cette année, c'est François de Rugy qui prendra l'arrêté. Au mois de mars, on a fait une proposition au Ministère de mettre en place un PMA et d'arrêter un quota général de 78.000 comme on avait, parce que vous savez qu'en ce moment le combat est un combat d'image avec la SPO et les autres associations qui nous ressortent : « Vous attrapez 78.000 oiseaux, 120.000 oiseaux, etc. » On voudrait, et on se bat pour cela, que l'on arrive à un PMA par chasseur et que, quel que soit le département, tout le monde ait le même nombre. C'est la proposition que l'on a faite au Ministère. Le lendemain, on en a reparlé avec François de Rugy à l'assemblée générale de la FNC. Il semblait ouvert, mais en tout cas la porte est ouverte au Ministère depuis notre rencontre.

Maintenant, il y a des discussions, on va voir ce qui va en sortie. Pour l'instant, il n'y a rien de décidé. Une chose est sûre, c'est que le Préfet ne prendra pas l'arrêté dans son article 3. Maintenant, est-ce qu'on va revenir à l'arrêté de l'année dernière ou une nouvelle mouture avec les négociations, on va le savoir dans quelques mois.

Par contre, attention : il va y avoir une autre consultation publique. Je dis à tous les chasseurs qu'il faut participer aux consultations. Dans tous les modes de chasse, c'est une obligation réglementaire, lorsque le Ministre prend un arrêté, il est obligé de le mettre en consultation publique. Cela pose problème parce que les chasseurs ne sont pas habitués à ce genre de démarche, c'est-à-dire Internet, etc., et il va falloir que vous vous y mettiez. A la dernière consultation au mois d'août sur les quotas, on a eu 80 % de contre. Maintenant, ils se servent de ce chiffre-là pour nous dire que 80 % des personnes sont contre la chasse à la glu. Il va falloir changer et inverser cette tendance-là. Tout le monde vote, votre frère, votre sœur, votre belle-mère, qui vous voulez, mais c'est très important. Il va falloir que tout le monde se mette en tête de participer à ces consultations qui auront lieu toutes les années, c'est une obligation réglementaire.

Mme Candaele en a parlé tout à l'heure sur la réforme de la chasse : il y a une notion qui est importante, qui devrait passer en commission mixte paritaire et ne devrait pas poser problème, c'est l'entrave à la chasse. C'est très important, parce que cela devient du pénal, c'est-à-dire que c'est 30.000 € d'amende et un an de

prison. Il faut bien le prendre en compte, parce que lorsque vous avez des postes ou des miradors dégradés, il faut absolument porter plainte. Si vous êtes en train de chasser, c'est pareil : la première chose à faire est d'avoir son téléphone portable et d'appeler la gendarmerie. Ils ne se déplaceront peut-être pas, mais vos appels sont enregistrés, vous avez une trace de votre appel. Les gens ne se feront peut-être pas attraper le jour même, mais ils finiront par se faire attraper. Vous avez vu pour les mouchets, ça a mis du temps, ils sont passés au tribunal et ils ont eu de très grosses peines. C'est très important : appelez, mais surtout ne réagissez pas face à des personnes parce qu'elles n'attendent que cela, que vous réagissiez et que la tendance s'inverse. Vous avez vu celui qui a la pelle à l'ortolan, il était chez lui, sauf qu'il a manié la pelle, ça lui est retourné, c'est lui qui a été condamné. Il ne faut surtout pas faire ça. Vous laissez, vous faites des photos, vous appelez la gendarmerie. Mettez des panneaux « propriété privée », parce qu'au moins vous avez des preuves.

(Applaudissements.)

Mme CANDAELE.- Je voulais remercier la Fédération du 04 dont monsieur fait partie, parce que toute la présentation que je vous ai faite sur le permis de chasse, c'est aussi grâce à leur contribution.

(Applaudissements.)

M. (Saint-Savournin).- J'ai encore une question, je suis un peu long, mais je voudrais la poser à la Fédération des Bouches-du-Rhône et à M. Camoin. Je ne comprends pas que vous ne soyez pas convoqués à la réunion qui aura lieu à Paris. Il paraît qu'il n'y a que M. Meissel qui est convoqué.

M. CAMOIN.- Pour l'instant, il n'y a pas de date définie. Le Ministère a dit qu'effectivement il allait recevoir tout le monde, mais on attend la date. Pour l'instant, on ne sait pas qui va monter, il n'y a rien de défini.

M. MOLLAR.- Question de Rognac : *Avez-vous prévu la journée nationale « Un dimanche à la chasse » ? En effet, tous les 3^e dimanches du mois d'octobre, une journée nationale ouverte au grand public est organisée par la FNC. L'an passé, il a fallu que ce soit la FDC 83 qui nous accompagne sur cet évènement majeur dans le contexte actuel de la chasse. Il serait fort souhaitable de se rapprocher de la FNC ou de la FDC 83 et demander les modalités de participation pour la proposer aux sociétés de la FDC 13 pour l'année 2019.*

Suite au conseil d'administration que l'on a eu, on en a discuté avec nos membres et on est tout à fait favorables à la journée nationale « Un dimanche à la chasse » et nous faisons appel à vos candidatures de sociétés de chasse pour nous aider à l'organiser avec vous.

M. CAMOIN.- Excusez-moi, je reprends la parole, mais c'est important parce qu'on est attaqués, c'est compliqué. Sur vos postes, quand vous gluez, la SPO à l'heure actuelle cherche des éléments pour nous confondre. Ils n'ont rien, ils n'ont pas d'éléments, ils ont perdu tous les procès. Ils ont fait des descentes chez vous, dans les Bouches-du-Rhône, les après-midi, parce qu'ils cherchent des oiseaux englués qui ont été mal décollés et qui ont été balancés comme ça. Ils cherchent également des plumes autour de vos postes parce qu'ils

veulent démontrer que vous abîmez les oiseaux et que la sélectivité n'y est pas. Je vous demande d'être très vigilants, de bien nettoyer les oiseaux, de les libérer, qu'ils s'envolent, et de ne rien laisser traîner dans vos postes.

(Applaudissements.)

M. AVAZERI.- Question posée par la société des Salins du Midi : *Que fait-on pour la mise en eau de la Camargue ? Depuis 20 ans, la Tour du Valat et la réserve nationale de Camargue oeuvrent pour des zones humides sèches. Les habitats des oiseaux d'eau sont détruits au profit d'une biodiversité de plantes et d'insectes et bactéries qui se raréfient. Ils assèchent tout. S'il pleut, il y a de l'eau. Ces gens-là sont la référence, la France les croit. Il est grand temps de réagir. Chasseurs de gibier d'eau, unissons-nous.*

M. DAVO.- Réponse du conseil d'administration : La commission Gibier d'eau organisée à la FDC 13 a effectivement fait ressortir les inquiétudes des chasseurs sur la gestion de l'eau en Camargue. La Fédération suit ce dossier. Le principal acteur de la gestion de l'eau en Camargue est le Parc naturel régional de Camargue qui anime le « contrat de delta Camargue ». Ce contrat a pour objectif de mettre en place une gestion globale et partagée de l'eau dans le respect mutuel des différents utilisateurs. L'instance de concertation chargée d'apporter son avis sur les choix et les orientations du contrat de Delta Camargue et veiller à son application est le Comité Delta Camargue. La FDC 13 a un siège au Comité Delta Camargue. La FDC 13 était présente à la dernière réunion du Comité Delta Camargue du 14 mars 2019, représentée par le technicien de la FDC en charge du secteur. Nous continuerons à siéger aux prochaines réunions du Comité. Nous ne pouvons que soutenir votre proposition de rassemblement des chasseurs de gibier d'eau.

M. AVAZERI.- Question de la société de Venelles : *Il serait souhaitable d'obliger les chasseurs à l'avant pendant toute la saison de porter une casquette orange, sans exception, cela pour la pleine sécurité des chasseurs, et mettre le chevreuil à l'avant pendant la saison.*

M. DAVO.- Réponse du CA : le schéma départemental de gestion cynégétique des Bouches-du-Rhône doit être mis à jour en 2020. Le port de la casquette orange pourrait être rendu obligatoire. Une bonne gestion d'une population est liée entre autres au contrôle du prélèvement. Le chevreuil est soumis à un plan de chasse et doit le rester. Il appartient aux membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage d'éditer le plan de chasse départemental et les plans de chasse individuels pour l'année 2019-2020. Prochaine réunion CDCFS le 30 avril 2019.

(Résultat du vote du budget - Nombre de voix présentes, 9.190. Pour, 7.291. Contre, 1.647. Abstentions, 252. Nuls, zéro. La résolution est adoptée.)

11 – Ratification des cooptations de deux administrateurs : M. Pleindoux et M. Raous.

M. PLEINDOUX.- Bonjour à tous et à toutes. Je m'appelle Claude Pleindoux, je suis né en 1947, j'ai donc 72 ans en décembre. Je suis marié depuis 48 ans, 48 ans que ma femme me supporte, donc je pense que cela va continuer ! J'ai 2 enfants, 6 petits-enfants. Je suis exploitant agricole, à la retraite depuis 11 ans. J'ai deux passions dans la vie, à part la famille : le travail et la chasse. Pour l'instant, je n'ai jamais eu affaire à la justice,

j'espère que cela va continuer comme ça. Dans ma vie, j'ai été deux années trésorier d'un club de judo où mon fils en faisait. J'ai été un an accompagnateur de foot. En 2006, j'ai proposé au président de la chasse de Saint-Andiol de lui donner un coup de main. Deux mois après, je me retrouvais président. J'ai été aidé par la Fédération et par mon ancien président qui était administrateur de la Fédération avant. Cela a marché comme ça depuis 13 ans, ça continue. Je suis aussi organisateur du Salon de la chasse de Saint-Andiol. A cette occasion, je vous invite à venir nombreux. Cette année, c'est le 29 et le 30 juin. Plus il y a de monde, mieux c'est. C'est la fête de la chasse. Ce n'est pas la Fédération ni autre chose, c'est la fête de la chasse pour nous.

J'ai aussi fait un mandat d'adjoint où j'étais 4^e adjoint à la Mairie. C'est très enrichissant. Ce n'est pas toujours bon pour moi. Un jour, j'ai demandé à ma femme ce que ça lui faisait d'être mariée à un adjoint. Elle m'a répondu que je brillais par mon absentéisme !

Il faut que je continue comme cela, tout va très bien. Je me présente donc pour le secteur 4. Cela va être quelque chose d'assez difficile, parce que je remplace celui que vous connaissiez, qui était avant moi, qui était estimé de tout le monde, M. Andrieux, qui a pris un peu de recul. Il est très apprécié, compétent, toujours à l'écoute. J'espère que j'arriverai à faire aussi bien que lui. Je sais qu'il est dans la salle, je ne sais pas où, mais il est là.

En ce moment, le secteur 4 est libre. Donc, je m'engage à aller aux assemblées générales du secteur, si on m'y invite, et je me mettrai à disposition du conseil d'administration de la Fédération pour essayer d'apporter un peu mon savoir pour les tâches qui me seront confiées.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. RAOUS.- Bonjour tout le monde. Je suis Bruno Raous, j'ai 50 ans et je chasse depuis l'âge de 16 ans. Je suis actuellement trésorier de la société de chasse de Sénas. Je suis passionné par le chien d'arrêt et tous les modes de chasse en général, mais plus particulièrement par la bécasse. J'ai intégré le conseil d'administration de la Fédération pour défendre les valeurs de la chasse et apporter des idées nouvelles. Je souhaite aussi apaiser les tensions qu'il y a entre nous et surtout renouer le dialogue avec toutes les institutions qui ont un lien avec la Fédération. L'union fait la force et nous en avons besoin, surtout face aux attaques des anti-chasse sur les chasses traditionnelles notamment et sur la suppression des jours de chasse. Si vous m'accordez votre confiance, je m'engage à donner toute mon énergie au conseil d'administration.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

(Interruption de quelques minutes pour le vote sur la cooptation de deux administrateurs.)

12 – Approbation du nouveau règlement intérieur (vote électronique).

M. GRAVIER.- Nous allons vous demander d'approuver des modifications du règlement intérieur pour permettre une modernisation du vote. La première consiste en la possibilité de voter par vote électronique. Je pense que cela va simplifier considérablement les votes. Nous demandons une deuxième possibilité : le vote par correspondance. Cela a été proposé par la Fédération nationale. Quand la réforme de la chasse sera définitivement acceptée, il va y avoir une modification des statuts qu'il faudra adopter obligatoirement, donc il faudrait que l'on refasse une assemblée générale pour à nouveau adopter les statuts. Pour éviter de refaire une assemblée générale, on se donne la possibilité de voter par correspondance.

Je reprends : 1) possibilité d'avoir un vote électronique ; 2) possibilité de voter par correspondance.

(Lecture de l'article 5.2, votes.)

(Résultat du premier vote, Claude Pleindoux. Voix présentes, 9.019. Pour, 5.330. Contre, 3.088. Abstentions, 601. Nuls, zéro. M Pleindoux rejoint notre équipe.)

(Applaudissements.)

M. PECOARO.- Il ne vous a pas échappé que, l'année dernière à Arles, nous avons voté de nouveaux statuts. Que je sache, et vous le savez très bien, on n'a pas voté de règlement intérieur. Or, l'adoption des nouveaux statuts l'année dernière a annulé les anciens statuts et l'ancien règlement intérieur. Donc, aujourd'hui, on ne peut pas voter une modification d'un règlement intérieur qui n'existe pas. C'est une irrégularité flagrante. On est devant quelque chose d'indéfendable. On nous propose de modifier un règlement intérieur qui n'existe pas. Je peux vous citer l'article 13 des statuts qui précise bien que la Fédération peut se doter d'un règlement intérieur, mais ce règlement intérieur doit être pour des nouveaux statuts. Aujourd'hui, on n'a pas de nouveaux statuts, donc le vote que l'on fait est illégal. Me Avazeri vous a bien expliqué tout à l'heure que tout ce que je pense être irrégulier est régulier pour lui, tant que le tribunal ne dit pas le contraire. Vous vous rendez compte dans quelle situation nous sommes. Il n'y a pas de règlement intérieur. On fait une modification du règlement intérieur et il faudrait que le CDC 13 aille au tribunal pour dire : « Regardez » alors que c'est le bon sens. Quand c'est irrégulier, c'est irrégulier.

Vous avez convoqué cette assemblée le 29 mars. Le conseil d'administration a été réintégré le 9 avril. Or, le règlement intérieur est mis en place par le CA. Comment avons-nous pu recevoir sur l'ordre du jour une modification du règlement intérieur, alors qu'il n'y avait pas de CA ? C'est surréaliste ! Maintenant, vous en faites ce que vous voulez.

M. AVAZERI.- Je vais répondre à M. Pecoaro pour lui dire qu'il y avait un règlement intérieur. Comme c'est indiqué ici, résolution 10, vous voyez comme moi, adoption du nouveau règlement intérieur qui tient compte des modifications s'agissant notamment du vote électronique. Vous avez un nouveau règlement intérieur qui est une adaptation du précédent. On vous demande de voter, vous votez pour, vous votez contre ou vous vous abstenez.

(Applaudissements.)

(Résultat du vote pour M. Raous. Voix présentes, 8.726. Pour, 5.542. Contre, 2.691. Abstentions, 342. Nuls, 151. M. Raous rejoint le conseil d'administration.)

(Applaudissements.)

M. AVAZERI.- En attendant le résultat du scrutin pour le dernier vote, je voulais pour ma part tenir des propos conclusifs me concernant. Trois observations. La première est que, s'agissant de la chasse, quand je suis arrivé ici, j'étais pétri d'a priori, comme beaucoup, n'étant pas chasseur. Non pas d'a priori sur les chasseurs, mais sur la chasse en elle-même. Ces a priori ont disparu, me concernant. J'ai appris combien la chasse était utile, structurée dans notre région et dans le reste de la France. Je pense que vous avez des budgets significatifs. Il faut impérativement améliorer la communication externe. Il faut mieux vous faire connaître au niveau national, régional, départemental, parce que énormément de gens parlent de la chasse sans la connaître. Cela vous nuit considérablement, alors que vous êtes nombreux et que vous avez des moyens. Il me semble que les axes pour l'avenir pour une nouvelle stratégie de la Fédération, aussi bien au niveau national qu'au niveau de votre Fédération, c'est de communiquer davantage avec tout l'entourage qui est le vôtre, communiquer énormément en ouvrant les portes de la Fédération aux uns et aux autres.

Deuxième observation : même si je sais qu'il y a encore des tensions, j'espère que le temps va faire son œuvre. Il ne le pourra que si le dialogue est ouvert, d'un côté comme de l'autre, avec des échanges constructifs, pour que vous retrouviez une Fédération sereine.

La troisième observation que je voulais faire était surtout de remercier tous ceux qui m'ont aidé dans le cadre de ma mission, aussi bien au niveau des conseils externes : Isabelle Candaele qui a fait un travail remarquable, Bernard Gravier, qui est arrivé comme moi dans la chasse, il n'y comprenait rigoureusement rien -je ne suis pas sûr qu'il y comprenne beaucoup plus aujourd'hui !

(Rires.)

Surtout, il a œuvré pour faire en sorte que le lien social renaisse au sein de la Fédération.

Je voulais aussi terminer par un remerciement à l'ensemble des salariés qui ont été exemplaires, ceux qui étaient là, ceux qui sont revenus, parce qu'ils ont dû subir notre intervention avec beaucoup de questionnements, beaucoup d'interrogations. Ils ont été remarquables du premier jour jusqu'au dernier jour de ma désignation, remarquables encore une fois en étant présents aujourd'hui et en ayant organisé cette assemblée. Pour eux, un tonnerre d'applaudissements.

(Applaudissements chaleureux.)

M. MOLLAR.- Je vais vous donner le résultat du vote sur le règlement intérieur, vote électronique. Représentés, 8.376. Pour, 6.754. Contre, 1.622. Abstentions, zéro. Nuls, zéro.

Je demande à M. Lacchini de venir présenter, au niveau des piégeurs, les nouvelles réglementations.

M. LACCHINI (*Président du département 13 et administrateur au sein de l'Union nationale des piégeurs agréés de France*).- Bonjour à tous. Pour débiter, je souhaiterais remercier Me Avazeri, M. Gravier et M. Mollar pour m'avoir donné la permission de venir m'exprimer aujourd'hui sur le sujet du groupe 2 des nuisibles. De fausses informations commencent à circuler.

Comme vous devez le savoir, la commission nuisibles se réunit tous les 3 ans, sauf la dernière fois où le délai a été de 4 années, car une année intermédiaire a été nécessaire pour monter les dossiers. Pour qu'une espèce soit classée nuisible, il fallait, suite à une circulaire ministérielle, soit 500 prises par an, soit 10.000 € de dégâts. Comme vous le savez, vos administrateurs ont été suspendus. La direction ainsi que le personnel m'ont informé sur le sujet. J'ai donc, en tant que président des piégeurs, monté le dossier en récupérant le maximum d'éléments pour l'étoffer. Il nous manquait les chiffres des louvetiers qui ont été communiqués directement à la DDTM.

N'ayant pas les connaissances informatiques nécessaires, je tiens à remercier Mlle Emeline Donatucci, secrétaire de direction, pour son aide permanente, ainsi que ma compagne Josyane Berliocchi, présidente de la Chasse au Féminin pour son soutien à domicile, absente aujourd'hui mais représentée par sa suppléante Léa Muller que je profite pour vous présenter.

La date butoir de dépôt du dossier était le 21 décembre 2018, alors que la DDTM pensait avoir plus de temps. Le 19 décembre 2018, nous recevons un mail de la FNC, car celui-ci n'était toujours pas parvenu. Je leur explique notre situation et leur demande une dérogation. La réponse est que seule la DDTM pouvait demander cette dérogation. Le lendemain matin à 5h30, je préviens la DDTM par mail. A 9h38, on reçoit un appel téléphonique m'annonçant l'accord du ministère sur le piégeage des Bouches-du-Rhône et nous fixant une CDCFS au 9 janvier 2019. Suite à cela, nous rectifions les dernières données. Malgré un dossier conforme aux directives précédemment données, évalué par la DDTM comme étant le plus complet reçu à ce jour, la décision s'est prise comme ceci : pour le renard, soit 50 prises que l'on a pu ramener à 40, ou 10 constats de prédation. Pour la fouine, idem. Pour la pie, 200 prises ou 20 constats de prédation. Idem pour la corneille. A ce jour, 57 communes sur les 114 perdraient le renard. 54 perdraient la pie, 77 perdraient la corneille. Sachant que 13 communes ne piègent plus depuis X années, le seul point positif est que 11 communes récupérerait la fouine, une seule perdrait. La victoire est amère. 4 mois de travail pour si peu. Sans dossier, nous perdions tout.

Pendant l'assemblée de l'UNAFAP, j'ai rencontré la chef d'unité de l'ONCFS, ainsi que le directeur délégué aux affaires juridiques de la FNC, à qui j'ai exposé les faits. Réponse confirmée lors de nos réunions préparatoires qui se sont tenues le 3 et le 18 avril dernier. Nous conserverions les acquis donnant ainsi raison au Préfet.

Pour information, à ce jour, 8 départements perdraient le renard, 23 perdraient la fouine, 12 la martre, 6 le putois, 11 la belette, 8 la corneille, 4 le freux, 28 la pie, 11 l'étourneau et 6 le geai. Ces données sont officieuses, car il y a des appels qui sont en cours. Jusqu'au 30 juin 2019, tous les piégeurs des Bouches-du-Rhône peuvent continuer à piéger comme ils le faisaient jusqu'à maintenant. Actuellement, il n'y a rien de suspendu. Cela prendra effet éventuellement le 1^{er} juillet. Les communes ayant perdu un ou plusieurs nuisibles pourront toujours piéger en espaces clos.

Je ne ferai pas de réponses à des questions pour une question de timing. Par contre, vous pouvez me joindre par téléphone ou par mail, les deux sont notés sur *Chasser en Provence* ou sur le lien de la Fédération.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

(Résultat du vote sur le vote électronique – Voix présentes, 8.376. Pour, 6754. Contre, 1622. Abstentions, 0. Nuls, 0. Résolution adoptée)

(Résultat du vote sur le vote par correspondance – Voix présentes, 8.399. Pour, 4.742. Contre, 3.146. Abstentions, 320. Nuls, 191. Résolution adoptée)

M. MOLLAR.- Notre assemblée est terminée. Je vous remercie tous de votre participation. Je remercie Isabelle Candaele pour son intervention et la préparation de l'assemblée générale. Je remercie le conseil d'administration qui m'a aidé pour cette AG, le personnel qui a préparé l'AG et tous les intervenants. Merci à tous. Bon week-end.

(La séance est levée à 12h30.)
